



# Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°429

MAI 2017/ Miz Mae



Les annonces pour le bulletin de juin sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 25 mai.

## Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43  
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : [mairie@la-forest-landerneau.fr](mailto:mairie@la-forest-landerneau.fr)  
Internet : [www.la-forest-landerneau.fr](http://www.la-forest-landerneau.fr)

## Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h  
Samedi : 9 h – 11 h

## Bibliothèque :

### Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : [bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr](mailto:bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr)  
Mardi 16h30/18h30, jeudi 16h30/18h30, samedi 10h30/12h30

## Service des Eaux et de l'assainissement

Service Client 02.77.62.40.00 de 8h à 20h du lundi au vendredi  
**Urgences techniques : 02 77 62 40 09**  
(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

## Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire ..... le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h  
Roland GUILLON (Finances-Administration Générale).....le jeudi de 19h00 à 20h00  
Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes).....le mardi de 18h00 à 19h00  
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie).....le mercredi de 18h30 à 19h30  
Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture) .....sur rendez-vous

**En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous**

Le bureau municipal se réunit tous les lundis

Quoi de neuf ?



### Les dates à retenir :

- 06/05 Fête des nouveaux habitants et des bébés
- 07/05  2<sup>nd</sup> tour élection présidentielle
- 08/05 Cérémonie commémorative à 11h30 au monument aux morts
- 20/05 Tournoi de hand
- 20/05 Collecte de journaux école G.Brassens
- 10/06 50<sup>ème</sup> anniversaire du club de la JGF Football : animations au terrain de 10h à 18h et repas à la salle omnisports vers 19h
- 17/06 Collecte de journaux école G.Brassens
- 11 et 18/06  Elections législatives
- 02/07 Kermesse école G.Brassens



## Santé

### **Horaires pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD) :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 et le samedi matin de 9h à 12h30.

1 Place du Château – Tél : 02.98.20.28.76

### **Gardes pharmacies**

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h composez le **3237**.

	Samedi	Dimanche
Lundi 1 <sup>er</sup> mai	-	Premel – Cabic Kergreis Landerneau
06 et 07/05	Bégot-Bouyer Landerneau	Prigent Landivisiau
08/05	-	Prigent Landivisiau
13 et 14/05	Pharmacie de la Gare Landerneau	Audrain Plounéventer
20 et 21/05	Bégot-Bouyer Landerneau	Bégot-Bouyer Landerneau
Jeudi de l'ascension	-	Bégot-Bouyer Landerneau
27 et 28/05	Bernicot Landerneau	Bernicot Landerneau

### **INFIRMIERES :**

#### **- Cabinet infirmier Sandrine GORREC & Christian MAINGUY**

06.20.47.28.90 – 4 Place du Château

Soins à domicile 7 jours /7, au cabinet sur RDV. (Ne pas hésiter à laisser vos coordonnées sur la messagerie téléphonique, nous ne pouvons pas répondre lorsque nous sommes en soins)

#### **- Béatrice FILY-SIDOINE**

02.98.20.23.15 – 2 Route de Rulan (mêmes locaux que le cabinet médical)

Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous

### **MASSEUR-KINESITHEREPEUTE : Hubert CASTREC**

2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

**MEDECINS :** 2 route de Rulan (ancien cabinet kiné près de l'école G.Brassens) – 02.98.20.96.95.

Sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9 h à 12 h. – **Dr GRAVRAND** : lundi, jeudi, un samedi matin sur deux – **Dr LE GOFF** : mardi, mercredi, vendredi, un samedi matin sur deux.

**GARDES DES MEDECINS :** Après 19h et le week-end appeler le **15**.

## Association ADMR de Landerneau et sa région

21 bis rue de la Tour d'Auvergne - 29800 Landerneau

☎ 02.98.85.64.22 – Horaires d'ouverture à Landerneau : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

## Commission action sociale

**Permanence le mardi 2 mai de 14h à 15h au bureau polyvalent**, afin d'aider à effectuer les démarches administratives, à régler les différents problèmes et résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne.

Possibilité de RDV : contacter la Mairie.

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Collecte ordures ménagères et recyclables Pour le mois de mai 2017

Collecte des recyclables

 : jeudis 4 et 18 mai

Collecte ordures ménagères

 : jeudi 11 et le lundi 29 mai

## Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – ☎ : 02.98.85.19.50

### **Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre :**

Ouvert du Lundi au Samedi :

9h – 12 et 14h – 19h

Fermé dimanche et jours fériés.



## Déchets de jardin

### Stationnement remorque

06-07/05	Place du château	03/05	Rte de Kergréac'h
13-14/05	Kergréach	10/05	Keryonne
20-21/05	Hameau du Parc Hir	17/05	Ker Arzel
27-28/05	Rue Duguesclin	24/05	Croix de la Lieue
		31/05	Rte de Kerhuon (n°42)

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères.

## Eco point

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères près des containers à verre. Merci de votre compréhension.

## Vie Paroissiale

### **Messes du mois de mai 2017 :**

- Dimanches **7 et 21 mai à Saint-Thonan à 10h30**.

Les jeunes qui se sont préparés à la Profession de Foi et qui ont l'intention de le faire le 25 mai, jour de l'Ascension à Dirinon, doivent s'inscrire au plus vite auprès d'Anne-Marie Bozec : 02.98.20.26.95 ou [am.bozec@wanadoo.fr](mailto:am.bozec@wanadoo.fr)

- **Jeudi 25 mai** : Fête de l'Ascension : première communion et profession de Foi à Dirinon/Pencran.

## CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 MARS 2017 A 9H30

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 25 mars 2017 à 9H30 à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception d'Isabelle GUYON (procuration à Roland GUILLON), de Nathalie FUTEUL (procuration à Yvon BESCOND), de Gildas SALIOU (procuration à Michel BARRE) et de Catherine PANNIER.

### 1 - Tarification cavurnes

Une demande de cavurne pour le cimetière communal a été faite récemment. Le cavurne est un petit caveau destiné à accueillir une ou plusieurs urnes funéraires. Le cavurne est construit en pleine terre comme un emplacement classique mais de plus petite taille (généralement 80 cm x 80 cm x 80cm). Il est en général recouvert d'une dalle comme pour les tombes classiques. Pour une meilleure intégration dans le cimetière, il est préférable de prévoir un espace dédié spécialement pour les cavurnes.

Dans la partie Nord-Est du cimetière, une surface près du colombarium peut être aménagée pour les cavurnes. Proposition est faite au conseil de créer une tarification pour ces emplacements = 1 emplacement de 1 m<sup>2</sup> : 131 € pour 30 ans.

Accord du conseil municipal

### 2 - Finances

#### ✚ Demandes de subventions :

- La demande de subvention de l'association « **La Forest Handball** » pour l'année 2016 est parvenue en mairie le 17 février 2017. A titre exceptionnel compte tenu du retard de la demande, proposition est faite au conseil d'attribuer une subvention 2016 à hauteur de 1 784 € sur la base des critères retenus pour les associations forestoises.

Accord du conseil municipal.

- La **Joyeuse Garde Forestoise, section Football**, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation des 50 ans d'existence du club. Proposition est faite au conseil d'accorder une subvention de 300 € à la section football de la Joyeuse Garde Forestoise.

Accord du conseil municipal.

- **L'association des parents d'élèves de l'école Georges Brassens** sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une sortie pédagogique sur l'île de Batz au mois de juin 2017 (2 jours). Les subventions « Classes de nature » sont prévues par la commune pour « 3 jours minimum – 6 jours maximum ».

Proposition est faite au conseil de ne pas tenir compte du critère « 3 jours minimum – 6 jours maximum » pour l'attribution d'une subvention, étant donné qu'il n'y aura

pas d'autre demande de subvention « classe de nature » pour l'année 2017 (4,75 € par élève et par jour).  
Accord du conseil municipal.

#### ✚ Indemnité des élus :

Une nouvelle réglementation fixe au 1er janvier 2017, l'indemnité des élus sur la base de l'indice brut terminal 1022, au lieu de 1015 jusqu'au 31.12.2016. Cet indice sera à nouveau majoré au 1er janvier 2018 à 1028.

A La Forest-Landerneau le conseil municipal a fixé le taux à 43% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité du maire et à 16.50% de ce même indice pour les adjoints. Il convient donc de délibérer à nouveau car les indices ne sont plus en vigueur.

Il est donc proposé de fixer l'indemnité du maire au taux de 43 % de l'indice brut terminal en vigueur, et celle des adjoints à 16.50 % de l'indice brut terminal. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Accord du conseil municipal.

### 3 - SDEF (Syndicat Départemental d'Energie du Finistère)

#### ✚ Convention pour des travaux de renforcement de réseau route de Poul ar March.

Le SDEF propose à la commune un renforcement du réseau dans le secteur de la gare. L'estimation des travaux est de 97.200 € H.T., soit 68.000 € pour la basse tension, 16.000 € pour l'éclairage public et 13.200 € pour le réseau téléphonique.

La participation de la commune est fixée à 10.000 € pour l'éclairage public et à 15.840 € (TTC) pour les télécommunications qui seront ensuite à charge de la communauté de communes.

Accord du conseil municipal.

#### ✚ Convention pour des travaux à Stréat Nevez :

Un lampadaire est à changer dans le secteur de Stréat Nevez. L'estimatif des travaux est de 750 € H.T. et la participation de la commune est fixée à 450 €

Accord du conseil municipal.

#### ✚ Convention pour des travaux Allée Kerjean :

Suite à une modification effectuée sur le réseau d'éclairage public dans le secteur de Kerjean, il s'avère que l'installation de 7 parafoudres, non prévus initialement, est nécessaire pour un bon fonctionnement. Coût de l'opération à la charge de la commune : 603,75 € H.T.

Accord du conseil municipal avec 1 vote contre.

### 4 - Convention d'assistance technique avec la Communauté de Communes

Afin d'assister la commune pour la préparation des programmes d'entretien de la voirie, pour le suivi des travaux, pour l'établissement d'un diagnostic général de la voirie, pour la passation éventuelle d'un marché, proposition est faite au conseil d'autoriser le maire à

signer une convention avec la communauté de communes. Le coût est de 783 € pour cette prestation. Accord du conseil municipal.

### 5 - Devenir de la maison de Ty Naod.



Suite à la demande de l'Etat concernant le devenir de la maison Ty Naod, une visite a été organisée sur place le 10 janvier 2017. Il est à noter que la maison elle-même est en très mauvais état et que le charme du site tient plus particulièrement au mur en pierre qui se situe devant la maison.

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour ou contre un transfert de gestion au profit de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose que l'espace soit aménagé pour permettre aux randonneurs ou autres visiteurs, d'avoir un point de vue pour admirer le paysage et les oiseaux.

### 6- Examen et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016

#### BUDGET COMMUNE

##### Fonctionnement

Dépenses prévues (avant prélèvement pour investissement)	826.860 €
Dépenses réalisées (avant prélèvement pour investissement)	790.096 €
Soit dépenses en moins	36.764 €
Recettes prévues	1.090.336 €
Recettes réalisées	1.101.556 €
Soit recettes en plus	11.220 €

Prélèvement prévu au budget 2016 263.476 €  
**Prlvrt réalisable / excédent fonctionnt 311.460 €**

##### Les dépenses les plus importantes :

- Les charges de personnel 368.988 €
- Le contrat d'association 57.768€
- Les indemnités Maire+Ad 49.872 €

##### Les recettes les plus importantes :

- Les 3 taxes locales 568.747 €
- La dotation com de com 136.398 €
- La DGF (Etat) 124.497 €

##### Investissement

Dépenses réalisées :	1.234.147 €
Recettes réalisées	793.387 €
Soit un déficit de	440.760 €

#### BUDGET EAU

Dépenses de fonctionnement :	23.282 €
Recettes de fonctionnement :	42.176 €
Résultat : Excédent de :	18.894 €

Dépenses d'investissement :	23.583 €
Recettes d'investissement :	107.633 €
Excédent de :	84.050 €

Soumis au vote des conseillers, les comptes de gestion (comptes de la trésorerie) et les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### 7 - Affectation des résultats.

Accord du conseil municipal pour transfert aux budgets d'investissements respectifs pour 2017 de l'excédent de fonctionnement du budget de la commune 2016 (311.460,47 €) et de l'excédent de fonctionnement du budget eau 2016 (18.894,65 €).

### 8 - Fixation des taux des taxes locales 2017.

Après étude du dossier par la commission finances élargie à l'ensemble des conseillers, proposition est faite au conseil de maintenir les taux 2016 en 2017 : Taxe d'habitation : 14,28 %

Foncier bâti :	14,70 %
Foncier non bâti :	35,12 %

Accord du conseil municipal.

### 9 - Budgets primitifs 2017.

#### COMMUNE

##### Fonctionnement

Prévisions de dépenses de fonctionnement : 1.070.949 € avec un prélèvement possible pour l'investissement de 245.349 €.

##### Investissement

Dépenses et recettes d'investissement estimées à 971.562 €

##### Les principales opérations :

- Déficit 440.761 €
- Route de Rulan 103.000 €
- Voirie 100.000 €
- Salle de sports 85.000 €

#### BUDGET EAU

Fonctionnement : 38.989 € en recettes et dépenses  
 Investissement : 283.011 € en recettes et dépenses.

Les travaux de changement de la canalisation d'eau potable sont inscrits pour un montant de 228.352 € H.T.

Les budgets 2017 « commune » et « eau » sont adoptés à l'unanimité.

## 10 - Allocution du Maire en fin de séance



« Pour terminer cette séance de conseil municipal consacrée principalement aux finances communales, je tiens à remercier les différents acteurs qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017: Notre trésorier Christian LE BORGNE qui vient de prendre la succession de Jacques SERBA à la trésorerie de Guipavas, Brigitte CONGAR, notre DGS, Roland GUILLON qui s'est chargé de la présentation et vous, tous les élus, qui avez donné votre avis au cours des réunions de préparation que nous avons eues.

Le compte administratif 2016 nous permet de transférer 311.460 € du budget fonctionnement pour financer les investissements 2017. Ce chiffre traduit une détérioration de notre autofinancement qui était de 325.319 € en 2013, 326.423 € en 2014 et 337.212 € en 2015. Nos charges de fonctionnement ont encore trop augmenté en 2016 (+1,6 %) par rapport à nos recettes (-1,18 %)

Nous sommes confrontés, comme les autres communes, à une baisse importante des dotations de l'Etat. L'an dernier, nous avons déjà subi cette baisse et nous l'avons compensée par une majoration de 2 % des taxes. Malgré cela, nos recettes et nos capacités d'autofinancement sont en baisse. J'ai envie de dire : heureusement que nous avons un peu anticipé, sinon la situation aurait été encore plus préoccupante.

Les investissements réalisés en 2016 concernent surtout la salle de sports (628.454 €), l'achat de l'ex boulangerie (129.193 €) et les travaux de voirie (146.022 €). Pour y faire face, nous avons été dans l'obligation de faire un emprunt à court terme qui nous obligera à faire une petite pause dans les investissements 2017.

Un investissement tout d'abord, pour réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable en amiante ciment qui va de la route du Château à la route de Stréat Nevez en passant par la route de Kergréac'h et le quartier de Kergréac'h : Environ 200.000 € H.T.

Les autres dépenses d'investissements 2017 seront modestes car il faudra tout d'abord tenir compte du déficit d'investissement de l'année 2016 (440.761 €). Les autres dépenses seront dans 4 programmes principalement : 103.000 € pour reprendre le chantier de la route de Rulan, près de l'école Georges Brassens, 100.000 € pour différents travaux de voirie, 85.000 € pour terminer la réhabilitation de la salle de sports, 53.000 € pour une rénovation partielle des peintures de la salle polyvalente et des bureaux de la mairie.

Pour terminer cette intervention sans trop parler de chiffres, je voudrais souligner l'évolution de l'urbanisme sur notre commune. Après le Clos de la Garenne près de la gare, un nouveau lotissement a vu le jour du côté de Penquer. Notre commune est très attractive puisque presque tous les terrains de ces deux lotissements ont trouvé preneur. C'est la raison pour laquelle une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme a été mise en œuvre pour permettre de rendre constructible la zone 2 AUC de Reun Izella. Les futures constructions qui seront réalisées permettront, c'est en

tout cas l'un des objectifs, de maintenir les effectifs de nos deux écoles.

Un mot enfin pour vous informer sur l'évolution d'un futur cabinet médical sur La Forest. Le dossier a évolué à raison d'une réunion par mois avec constructeur et services intéressés. L'objectif est de finaliser le dossier avant les vacances d'été ou à la rentrée de septembre. Encore quelques réunions de chantier en perspective. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de temps morts dans l'activité municipale.

Je vous remercie de votre attention. »

### L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

## Informations municipales

### Chasse aux œufs

Le samedi 8 avril a eu lieu la traditionnelle chasse aux œufs organisée par la municipalité.



Sous un soleil radieux, les enfants accompagnés de leurs parents ont eu beaucoup de plaisir à partir à la chasse aux œufs à l'entrée du bois de coat mez. Deux circuits étaient organisés, un pour les moins de 6 ans et un pour les plus grands. Avec patience et persévérance pour trouver les œufs, les enfants ont été récompensés par de bons chocolats. Plus de 120 enfants ont pu participer à cette chasse aux œufs, qui ouvrait le début des vacances scolaires"

### Présidentielles 2017 – 1er tour Résultats pour La Forest-Landerneau



Inscrits 1 387 - Votants 1 227 –  
Participation 88,46%  
Blancs 9 - Nuls 4 - Exprimés 1 214

Classement selon l'ordre officiel des candidats :

Candidat	Nb de voix	Pourcentage
DUPONT AIGNAN Nicolas	51	4,20 %
LE PEN Marine	156	12,85 %
MACRON Emmanuel	346	28,50 %
HAMON Benoit	181	14,91 %
ARTHAUD Nathalie	1	0,08 %
POUTOU Philippe	13	1,07 %
CHEMINADE Jacques	4	0,33 %
LASSALE Jean	11	0,91 %
MÉLÉNCHON Jean-Luc	218	17,96 %
ASSELINEAU François	9	0,74 %
FILLON François	224	18,45 %

## Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorité parentale), ne peut plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (imprimé Cerfa N°15646\*01), à remplir et signer. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- La pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire

**Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.**

## Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **mai 2001**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

## Vote par procuration

### Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

### Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.  
Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

### Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

### Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

### Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

### Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

### Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.  
Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

### Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

### Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

### Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

**L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE**  
aura lieu  
les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

**LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**  
auront lieu  
les dimanches 11 et 18 juin 2017.

## Délais cartes nationales d'identité

Les cartes d'identité ne sont plus délivrées par la mairie de La Forest-Landerneau. Il faut désormais se présenter auprès d'une mairie équipée d'un dispositif spécifique (Landerneau ou Guipavas sont les mairies les plus proches).



Attention, **les délais peuvent être longs pour obtenir un RDV** et pourraient s'étendre davantage à l'approche des dates d'examens et des vacances d'été, **anticipez donc vos demandes...**

## Urbanisme

### Déclarations préalables de travaux

#### Demandes :

- M CHEVALIER Mickaël – 15 Clos de la Garenne – Transformation du garage en surface habitable et création d'un muret
- Mme DOUGUET Solenn – 5 Clos de la Garenne – Clôture
- Expert Solution Energie – 7 allée de Kerjean – Installation de panneaux photovoltaïques
- M. PERRET Olivier – 17 Clos de la Garenne – Création d'une ouverture dans la cuisine
- M. VELARD Yvan et Mme VONSY Herenui – 18 rue de Guébriant – Isolation par l'extérieur et changement de fenêtres

#### Accord :

- Mme DOUGUET Solenn – 5 Clos de la Garenne – Clôture

### Permis de construire

#### Demande :

- M. TARTU Patrice et Mme DUHAMEL Angélique – Lot 9 – Parc Bras – Construction d'une maison individuelle

#### Accords :

- SCI du Guerrus – Extension du manège existant
- M. et Mme COSTA Fernand et Hélène – Lot 24 – Parc Bras – Construction d'une maison individuelle
- Mme LANNUZEL Annie – Lot 4 – Parc Bras – Construction d'une maison individuelle

## Coupages d'eau

Pour raccorder le nouveau réseau d'eau potable, plusieurs coupures d'eau sont prévues :

- Mardi 25/04 de 8h à 17h ; secteurs concernés : Coz Liorzou, allée des Cyprès, allée Verte
- Mardi 25/04 de 13h30 à 17h : rue Streat Nevez
- Mercredi 26/04 de 8 h à 17h : Streat Nevez, hameau de Ty Mean, lotisst Parc Bras
- Jeudi 27/04 de 8h à 18h : rue de la Mairie, route de Kergreac'h, Streat Moan, Coz Liorzou, allée des Cyprès, allée Verte, hameau de la Forge, route de Kerjakez, Penquer Bihan, Penquer Bras, Bohuden, Le Crann, route de Penquer

## Etat Civil

### Naissance :

- Lili DELABARRE, née le 5 avril 2017 à Brest, domiciliée 5, hameau de Rulan.

## Décès :

- M. MORVAN Jean-Louis, 91 ans, domicilié à la maison de retraite de Landerneau, décédé le 9 avril.

- Mme PLASSART ép QUÉRÉ Elisa, 94 ans, domiciliée à la maison de retraite de Sizun, décédée le 17 avril.

## Chantier ferroviaire

En vue d'un chantier ferroviaire au passage à niveau de la Forest, des gênes vis-à-vis de la circulation routière sont à prévoir. Le passage à niveau sera fermé chaque nuit de 21h00 à 06h00 du matin **du lundi 15 Mai au mercredi 24 Mai 2017** (hors week-end). Il sera également fermé le 24 mai de 8h30 à 16h.

Veillez prendre vos dispositions si vous êtes susceptibles d'utiliser le passage à niveau durant la période de fermeture. Un passage piétonnier sera organisé.

Merci de votre compréhension  
SNCF Réseau

## Informations diverses

### Union Nationale de Combattants

L'Union Nationale des Combattants, reconnue d'utilité publique, perpétue le souvenir des combattants morts dans tous les conflits où la France a été ou est engagée. Elle contribue au devoir de mémoire et peut

apporter son aide à la formation civique des jeunes générations. Elle participe à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

L'U.N.C. agit également dans l'action sociale en apportant des aides aux adhérents (juridiques, financières, matérielles et morales), dans l'action civique ainsi que dans l'aide humanitaire.

Tous les militaires d'active, de réserve, ou qui ont fait leur service national, mais aussi les policiers, pompiers, enfin tous ceux, qui se reconnaissent dans le respect des valeurs et symboles patriotiques traditionnels de notre patrie, qui partagent nos principes de fraternité et de solidarité, sont invités à nous rejoindre nombreux afin de soutenir ceux qui nous protègent.

### Cérémonie du 8 mai 2017

Les Forestois sont invités à participer nombreux **lundi 8 mai 2017 à 11 H 30** à la cérémonie commémorative de la fin du conflit mondial de 1939/1945. Elle se déroulera devant le monument aux Morts de la commune en présence des autorités civiles et militaires ainsi que des Anciens Combattants.

Notre Devoir est de ne pas oublier ceux qui ont été jusqu'au sacrifice suprême afin de nous permettre de vivre en Paix.

Un vin d'honneur sera offert en mairie à tous les participants.

## Ecoles, bibliothèque et vie associative

### Ecole Sainte Anne

#### Voile en CM1-CM2

Mardi 4 avril, les élèves de CM1-CM2 ont débuté leur cycle de catamaran au centre Moulin Mer de Logonna Daoulas.

Malgré un temps maussade, les enfants se sont adonnés avec joie à cette nouvelle activité qui était une première pour la majorité d'entre eux.



En une journée, ils ont appris à barrer, empanner, utiliser la grande voile et le foc. Une journée riche en sensations !

Les prochaines journées s'annoncent bonnes !

#### Tapis de conte chez les PS/MS et GS/CP

Lundi 27 mars en fin de matinée, Janine BESCOND et Monique BARRÉ sont intervenues dans les 2 classes pour raconter l'histoire "l'ogre BABBORCO" à l'aide d'un tapis de conte.



Les enfants ont beaucoup apprécié l'histoire, le tapis, le bruitage, les personnages et les crottes de bique...

Nous avons terminé la séance par une chanson "Monsieur L'ogre" de Raymond LICHET  
Un vrai moment d'écoute et de rire !!

#### Inscription des enfants à l'école Sainte Anne

Vous pouvez contacter, dès à présent, la directrice, Anne-Elodie Eliès, pour toutes informations relatives à l'inscription de vos enfants nés **à partir de janvier 2015**, au 02.98.20.22.06 (n'hésitez pas à laisser un message, nous vous rappellerons) ou par mail : [steanne.laforestlanderneau@gmail.com](mailto:steanne.laforestlanderneau@gmail.com)

Anne-Elodie Eliès peut vous recevoir le jeudi toute la journée et sur rendez-vous avant ou après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'école restera à quatre jours à la rentrée prochaine.

Pour plus d'informations et de photos, vous pouvez consulter notre site internet : <https://steanne.laforestlanderneau.wordpress.com>

## A.P.E. Ecole Georges Brassens

### Kig ha Farz APE école Georges Brassens

Ça sentait bon le Kig ha Farz à La Forest-Landerneau, le dimanche 26 mars dernier... Comme chaque année, l'APE de l'école publique organisait cette manifestation pour aider au financement des activités



pédagogiques des enfants, entre autres cette année, une sortie avec nuitée au mois de juin sur l'île de Batz pour les classes de CP, CE et CM.

La manifestation connaît une fréquentation stable, et a encore été très appréciée, puisque le repas a été qualifié à l'unanimité de "fameux et très copieux" !

Un grand merci aux bénévoles pour leur efficacité et leur bonne humeur !

Rendez-vous le dimanche 2 juillet, pour la kermesse !

### LA FOREST - LANDERNEAU OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



**PROCHAINE COLLECTE  
ECOLE GEORGES BRASSENS  
SAMEDI 20 MAI – 11H00 / 12H00**

Rendez-vous à la salle omnisports.

Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

### Club « Val Elorn »



#### Randonnées pédestres

Pour les sorties, RDV « parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

Daniel Larvor : 02.98.20.31.51

Gisèle Hallégouët : 02.98.20.25.95

Dates	Randonnées
08/05	Saint-Eloy (roc'h an daol)
15/05	La forêt du Cranou
22/05	Berven (le sentier du moulin)
29/05	Plougoulm (anse du guillec)

Une marche plus courte est proposée les lundis 15 et 29 mai (3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> lundis du mois)

**Inter-club** : jeudi 4 mai : Saint-Thonan, mardi 23 mai : La Forest (exceptionnellement le mardi), jeudi 6 juin : Plouédern.

**Travaux manuels** : 16 mai (3<sup>ème</sup> mardi du mois)

**Travaux d'aiguilles** : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois

**Journée de détente et d'amitié** : mercredi 21 juin à Saint-Renan.

## La Forest-Landerneau Hand Ball



Samedi 20 Mai

### Tournoi de Hand



Seniors Mixte licenciés ou non  
& -18 Mixte licenciés  
Inscription jusqu'au 8 mai  
20€ par équipe

## La Forest Landerneau

Contacts et inscriptions: [flhb29@gmail.com](mailto:flhb29@gmail.com)  
06 04 07 14 54

## Bibliothèque

Pendant tout le mois de mars, les bénévoles de la bibliothèque ont disposé d'un « raconte-tapis ». Les enfants des écoles et des TAP ont écouté avec attention l'histoire du méchant ogre Barbocco vaincu par le petit Pietrino. Après chaque séance, les enfants ont eu beaucoup de plaisir à manipuler les personnages comme l'atteste cette photo.



## Animation autour du livre pour les tout-petits



Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents, grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-Landerneau.

Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés par leur adulte référent.

<b>Mardi 9 mai</b>	1 <sup>er</sup> séance 9h30	2 <sup>ème</sup> séance 10h15
<b>Mardi 23 mai</b>	1 <sup>er</sup> séance 9h30	2 <sup>ème</sup> séance 10h15

## Inscriptions :

Tél : 02 98 20 39 57 - Bibliothèque de La Forest - mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 ou le samedi de 10h30 à 12h30.

Tél : 02 98 43 63 97 - Rpmam Interco



Les séances sont animées par Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest Landerneau et la Bibliothèque du Finistère.

## Vos annonces

### Professionnels

#### Café de la Gare

Samedi 6 mai, 17h

#### Fabrication de pièges à frelons asiatiques

Ils menacent nos abeilles, piègeons-les ! Venez avec votre bouteille plastique, le café fournira leur cocktail préféré !

Vendredi 12 mai, 21h

#### Session irlandaise

Dimanche 14 mai à partir de 11h30

#### Apéro – huîtres

avec notre producteur d'huîtres de Kersanton, Loperhet  
Vente à emporter (huîtres et autres coquillages) ou dégustation au café

Vendredi 19 mai, 21h

#### Chants de marins avec le groupe Pile Poil

Dimanche 21 mai à partir de 11h30.

#### Repas crêpes au Café

La crêperie ambulante Rock ha Billig proposera ses crêpes garnies blé noir et froment, sur place ou à emporter (pour les crêpes à emporter, commander de préférence la veille au café 02 98 20 20 80)

#### Exposition de photos en extérieur

«Un arbre, des arbres... La Forest »

Sortez les appareils et photographiez ! Choisissez une ou deux photos et apportez-nous un tirage A4 et un exemplaire en format numérique avant le **30 mai 2017**.

10 photos seront choisies et développées pour une expo grand format en extérieur au Café au début de l'été.

**Fériés** : Le Café est ouvert (avec pain) aux horaires habituels les 1er et 8 mai et le jeudi de l'Ascension

#### Barnum

Un **barnum** de 8m sur 5m est disponible à la location.  
Renseignements au café.

## La Capsule

☎ 02.98.44.96.31 –  
lacapsule29@orange.fr

### Dates à retenir

**ATTENTION dernier KIG AR FARZ** de la saison, il sera de retour en septembre 2017.

Jeudi 4 mai : Rougaille / Saucisse

Jeudi 11 mai : Kig Ha Farz

Jeudi 18 mai : Couscous

La Capsule sera fermée du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai 2017.

### Annonces diverses

🚩 Recherche pour 4 semaines du 15 mai 2017 au 15 juin 2017, une famille pouvant accueillir en demi-pension un jeune espagnol de 20 ans dans le cadre d'un stage Erasmus.

Une indemnité est versée pour couvrir les frais.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Valérie LE GALL au 02.98.20.32.78 ou 07.88.00.56.85

## Budget 2017

“ Un budget prudent et sans hausse de fiscalité ” Patrick LECLERC, président

Collecte des déchets, assainissement, aménagement du territoire, développement économique et touristique, habitat, sont quelques illustrations des champs d'actions de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas qui agit chaque jour pour votre quotidien. Afin de mener à bien ces actions, la collectivité vote chaque année un budget prévisionnel pour prévoir au plus juste et autoriser les recettes et les dépenses à engager.

Le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

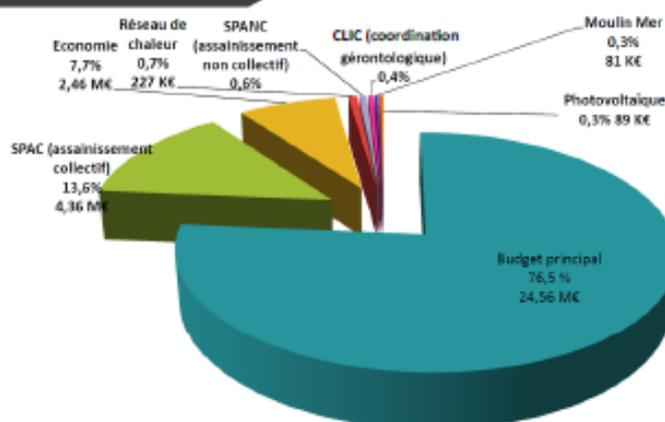
La section de fonctionnement reprend toutes les opérations liées à la gestion courante (charges de personnel, à caractère général, intérêt de la dette...). Les recettes proviennent des transferts de charge, des dotations de l'Etat, des prestations de service, des impôts et taxes.

La section d'investissement concerne le patrimoine de la collectivité. Elle présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours de financement. Les recettes en investissement proviennent des ressources propres (solde excédentaire de la section de fonctionnement), des subventions et de l'emprunt.

A noter que le budget de la Communauté se compose de huit « sous-budgets » : un budget principal et sept budgets spécifiques : action économique, Moulin Mer, SPAC, SPANC, réseau de chaleur, photovoltaïque, CLIC. Chacun d'entre eux ayant pour obligation d'être équilibré (dépenses = recettes). Sur un total de 32,1 M € de crédits de fonctionnement votés en 2017, 76,5 % concernent le budget principal (24,5 M €), 13,6 % (4,3 M €) le service public d'assainissement collectif (SPAC) et 7,7 % (2,46 M €) le budget économie.

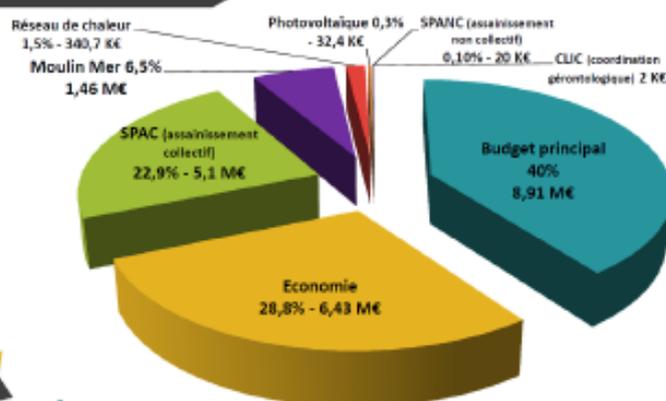
### Budget de fonctionnement 2017

32,1 M€



### Budget d'investissement 2017

22,3 M€



## Relations citoyens

### La saisine par voie électronique



La saisine par voie électronique est une des actions mises en œuvre dans le cadre de la simplification des relations entre les administrations et les citoyens.

En pratique, cela signifie que tout citoyen, dès lors qu'il s'est identifié, peut désormais saisir par voie électronique une collectivité pour toute demande, question ou transmission de document et que cette dernière a obligation d'y apporter une réponse.

Depuis le 1er janvier 2017, conformément au décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux nouvelles modalités de saisine de l'administration par voie électronique, toute demande d'information transmise par voie électronique à la Communauté de communes devra obligatoirement passer par le formulaire « nous contacter » du site Internet : [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

Rejoignez-nous !

facebook

La Communauté de communes est sur Facebook.

Rejoignez-nous sur la page :

CC pays Landerneau Daoulas